



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/097

**OBJET : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA  
RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR DES RISQUES  
INONDATION PAR LES EAUX PLUVIALES ET ZONAGE  
D'ASSAINISSEMENT DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS**

**Nombre de Conseillers en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 32**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 43**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 5 mai 2023**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 5 mai 2023**

**Secrétaire de séance : Bruno CLÉMENT**

**Le 11 mai de l'année deux mille vingt-trois à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

*Séance en présentiel exclusivement*

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Les procès-verbaux des 23 mars, 4 et 12 avril sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	E	Mme LAGARDE	CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
DUMESNIL Mickaël	E	Mme TALABOT	GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	E	Mme BOURROUSSE	CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	E	M. FATH	FAURE Christian	E	M. LEMIRE
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAUDEAU Isabelle	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P				

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/097

## OBJET : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR DES RISQUES INONDATION PAR LES EAUX PLUVIALES ET ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS

**Vu** les statuts de la CCM et notamment l'article 3-1-5 « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », l'article 3-2-2 sur la création, la gestion et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire,

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2226-1 mettant à la charge des communes le service public de la gestion des eaux pluviales urbaines, R. 2226-1 définissant ses modalités d'organisation et de fonctionnement,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5214-16 V relatif au fonds de concours,

**Vu** la délibération N°2021/068 en date du 8 avril 2021 portant sur la mise en place d'un fonds de concours pour l'accompagnement des communes dans la gestion des eaux pluviales,

**Vu** la délibération N°2021/109 du 8 juillet 2021 portant sur l'attribution du fonds de concours pour la révision du schéma directeur des risques inondation par les eaux pluviales de la commune de Cabanac-et-Villagrains,

**Vu** la délibération N°2021/174 du 25 novembre 2021 précisant le règlement d'attribution des fonds de concours,

**Vu** la délibération N°2022/166 du 08 décembre 2022 portant sur la révision du règlement d'attribution des fonds de concours,

**Vu** l'avis de la commission « Régimes hydrauliques » du 25 avril 2023,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

### EXPOSE

Les phénomènes pluvieux importants de mai et décembre 2020 qui ont fortement impactés Cabanac-et-Villagrains, ont mis en évidence la nécessité, pour la commune, d'anticiper ce type d'évènement.

A cette fin, la commune a décidé de réaliser la révision de son Schéma Directeur des risques inondation par les eaux pluviales et du zonage d'assainissement. L'objectif de cette étude était de :

- Diagnostiquer les insuffisances du réseau d'eaux pluviales,
- Proposer des actions permettant de réduire ces insuffisances,
- Préparer les évènements d'intensité supérieure à celle du dimensionnement des ouvrages en place.

Par délibération du 8 juillet 2021, la CCM a accordé sa participation financière au projet, via le fonds de concours destiné à l'accompagnement des communes dans le cadre de leur gestion des eaux pluviales.

La Communauté de Communes a donc attribué une aide financière d'un montant prévisionnel de 2 284 € sur le montant total du projet global de 22 840 € HT. Ce montant représentait 33 % de l'autofinancement de la commune après déduction des participations du Département et de l'Agence de l'Eau respectivement à hauteur de 4 568 € et 11 420 €.

Suite à l'achèvement des études, la commune de Cabanac-et-Villagrains a déposé auprès de la CCM, en février 2023, une demande de versement du montant prévu initialement pour ce projet.

A la réception des décomptes définitifs, les dépenses totales pour le projet global s'élèvent à 24 298 € HT.

Après analyse des pièces fournies par le demandeur, la CCM accorde le versement de la subvention à la commune de Cabanac-et-Villagrains pour la réalisation de son Schéma Directeur des risques inondation par les eaux pluviales, dans les conditions définies par le règlement d'attribution de fonds de concours.



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/097

### OBJET : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR DES RISQUES INONDATION PAR LES EAUX PLUVIALES ET ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS

Le plan de financement correspondant aux décomptes définitifs transmis par la commune de Cabanac-et-Villagrains est le suivant :

<b>Plan de financement – Commune de Cabanac-et-Villagrains – Révision du schéma directeur des risques inondation par les eaux pluviales et zonage d'assainissement</b>			
Révision du schéma directeur des risques inondation par les eaux pluviales et zonage d'assainissement	24 298,00 €	Département	4 568,00 €
		Agence de l'Eau Adour-Garonne	11 420,00
		CC de Montesquieu	2 284,00 €
		Autofinancement	6 026,00 €
TOTAL	24 298,00 €	TOTAL	24 298,00 €

#### **Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- Autorise le Président à verser l'aide financière d'un montant définitif de 2 284 € à la commune de Cabanac-et-Villagrains pour la révision du schéma directeur des risques inondation par les eaux pluviales et zonage d'assainissement,
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de cette opération et notamment à signer tous actes et documents,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent.

Fait à Martillac, le 11 mai 2023

**Bruno CLÉMENT**  
Secrétaire de séance



**Bernard FATH**  
Président de la Communauté de  
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20230511-2023\_097-DE

